



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-131

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

OBJET :

Motion sur la hausse des  
tarifs du SYDED

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE  
 Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
 Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
 Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

Rapporteur : P. DELAGE

Lors de sa séance en date du 30 juillet 2020, les élus du SICTOM SHV ont adopté une motion à l'attention du S.Y.D.E.D. 87 sur les hausses de tarifs conséquentes de l'année 2020 (+ 32%)

Considérant qu'il est demandé au Conseil Communautaire de s'associer à cette démarche en adoptant la même motion détaillée comme suit :

« Monsieur le Président du SYDED,

Lors du débat d'orientation budgétaire du SICTOM en date du 30 juillet 2020, les nouveaux délégués ont fait part de leur indignation au sujet de la hausse de la péréquation de +31.93%. Les différentes hausses et mesures du SYDED engendrent pour le SICTOM un surcoût de +240 000 euros.

Les nouveaux délégués considèrent ces hausses inacceptables au regard de la période de crise à laquelle est soumise la population suite aux conséquences sociales, économiques, générées par le COVID et au regard des hausses successives des années précédentes.

Le Conseil Communautaire demande aux délégués du SYDED de n'accepter dorénavant que des hausses justifiées et ne dépassant pas deux fois le taux de l'inflation INSEE pour la durée du mandat.

Le Conseil Communautaire demande également que le débat d'orientation du SYDED soit examiné avant le 31 décembre de l'année en cours et qu'un délai minimum d'un mois soit appliqué entre le débat et le vote du budget primitif. »

Accusé de réception en préfecture  
 087-248700189-20200925-DC2020940264-  
 DE  
 Date de télétransmission : 01/10/2020  
 Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Affichage le **01 OCT. 2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'adopter cette motion.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200925-DC2020940264-  
DE  
Date de télétransmission : 01/10/2020  
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication